



**RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 6 9**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 673 500 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 1 673 500 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à exécuter des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et de réfection des ouvrages traitement des eaux usées et de l'eau potable, suivant des estimations préparées par Karine Lorrain, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 5 novembre 2023, lesquelles sont plus amplement détaillées au document joint comme annexe « A ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 1 673 500 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter pour un terme de quinze (15) ans 1 673 500 \$.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, daté du 23 octobre 2023, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement comme annexe « B ».
5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « A », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
6. Le conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et les taxes imposées aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.

**Règlement 1969**  
**VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



**ANNEXE A  
RÈGLEMENT 1969  
TABLEAU RÉSUMÉ**

**ÉTUDE, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES  
ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE**

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total des travaux avant taxes	Laboratoire et arpentage 4%	Coûts directs (incluant travaux et frais de laboratoire)	Imprévus	Honoraires professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	Financement 10%	TOTAL BRUT
1.. Réfection de toitures - Station de traitement des eaux usées	317 644\$	12 706\$	330 350\$	9 910\$	33 035\$	18 618\$	33 035\$	425 000\$
2. Infras - boudage aqueduc 25e de Dubois à Dubois	48 110\$		48 110\$	4 474\$		2 623\$	4 811\$	60 000\$
3. Infras pont Joseph-Lacombe - relocalisation aqueduc	31 200\$		31 200\$	3 900\$		1 751\$	3 120\$	40 000\$
4. Infras - imperméabilisation regards	106 000\$	4 240\$	110 240\$	11 024\$	11 024\$	6 598\$	11 024\$	150 000\$
5. Refaire mécanique procédé & infiltration poste de pompage 640	282 800\$	11 312\$	294 112\$	27 941\$	29 411\$	17 529\$	29 411\$	398 500\$
6. Équipements aux services des eaux (global)	480 500\$		480 500\$	45 167\$		26 218\$	48 050\$	600 000\$
<b>TOTAL - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES</b>	<b>1 266 254\$</b>	<b>28 258\$</b>	<b>1 294 512\$</b>	<b>102 416\$</b>	<b>73 470\$</b>	<b>73 336\$</b>	<b>129 451\$</b>	<b>1 673 500\$</b>


5 novembre 2023

Karine Lorrain , ing., M.ing.  
Directrice, Service du Génie

**ANNEXE A**


**Règlement 1969  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

**Règlement 1969  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**


		<p align="center"><b>ANNEXE A</b></p> <p align="center"><b>RÈGLEMENT 1969</b>  <b>ÉTUDE, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX</b>  <b>D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES</b>  <b>INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES</b></p>				
<p align="center"><i>Service du génie</i></p>		<b>TRAVAUX :</b> 1.. Réfection de toitures - Station de traitement des eaux usées		<b>DOSSIER :</b> <b>DATE :</b> 2023-11-03		
<b>RUES :</b>		<b>DE :</b> <b>A :</b>				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
A	<u>USINE D'ÉPURATION</u>					
A-1	Toiture A1	global	1		55 476.89 \$	55 476.89\$
A-2	Toiture B1	global	1		73 501.24 \$	73 501.24\$
A-3	Toiture B2	global	1		84 259.12 \$	84 259.12\$
A-4	Toiture B3	global	1		59 622.93 \$	59 622.93\$
A-5	Toiture B5	global	1		44 784.48 \$	44 784.48\$
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</b>						<b>TOTAL NET: 317 644.00\$</b>




**Règlement 1969  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p align="center"><b>Service du génie</b></p>		<p align="center">ANNEXE A</p> <p align="center">RÈGLEMENT 1969 ÉTUDE, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES</p>				
<b>TRAVAUX :</b> 3. Infrapont Joseph-Lacombe - relocalisation aqueduc Honoraires professionnels		<b>DOSSIER :</b>  <b>DATE :</b> 2023-11-05				
<b>RUES :</b> pont Joseph-Lacombe		<b>DE :</b>  <b>A :</b>				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
C	<u>Relocalisation aqueduc</u>					
C-1	Honoraires professionnels aqueduc - fondation de rue - pavage - travaux divers	global	1	1	31 135.00\$	31 135.00\$
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</b>						<b>TOTAL NET: 31 200.00\$</b>

**Règlement 1969  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**


 <b>Ville de Saint-Eustache</b>  <i>Service du génie</i>		<b>ANNEXE A</b>  <b>RÈGLEMENT 1969</b>  <b>ÉTUDE, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES</b>				
<b>TRAVAUX :</b> 4. Infras - imperméabilisation regards		<b>DOSSIER :</b>  <b>DATE :</b> 2023-11-05				
<b>RUES :</b> près de l'usine d'épuration		<b>DE :</b>  <b>A :</b>				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
D	<u>Imperméabilisation regard d'égout</u>					
D-1	regards à imperméabiliser - travaux	unités	2	2	53 000.00\$	106 000.00\$
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</b>						<b>TOTAL NET: 106 000.00\$</b>

**Règlement 1969  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <p align="center"><i>Service du génie</i></p>		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1969 ÉTUDE, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES</p>				
<b>TRAVAUX :</b> 5. Refaire mécanique procédé & infiltration poste de pompage 640		<b>DOSSIER :</b>  <b>DATE :</b> 2023-11-05				
<b>RUES :</b> Rue Saint-Eustache sous l'autoroute 640		<b>DE :</b>  <b>A :</b>				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
E	<u>Poste de pompage 640</u>					
E-1	Refaire la mécanique de procédé et infiltration	Global	1	1	282 800.00\$	282 800.00\$
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</b>						<b>TOTAL NET: 282 800.00\$</b>



**Règlement 1969  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

 <b>Ville de Saint-Eustache</b>  <i>Service du génie</i>		<p align="center">ANNEXE A RÈGLEMENT 1969 ÉTUDE, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES</p>				
<b>TRAVAUX :</b> 6. Équipements aux services des eaux (global)		<b>DOSSIER :</b>  <b>DATE :</b> 2023-11-05				
<b>RUES :</b>		<b>DE :</b>  <b>A :</b>				
ITEM NO	DESCRIPTION DES ITEMS	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	QUANTITÉ EXÉCUTÉE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
F	<u>Équipements eaux</u>					
F-1	Usine de filtration: Achat et reconditionnement de pompes, moteur électrique, variateur de vitesse, compresseur, panneau électrique	Global	1	1	332 500.00\$	332 500.00\$
F-2	Station de pompage: Achat et reconditionnement de pompes, remplacement de trappes d'accès, réfection de structures	Global	1	1	72 000.00\$	72 000.00\$
F-3	Usine d'épuration: Achat et reconditionnement de pompes, moteur électrique, variateur de vitesse, compresseur	Global	1	1	76 000.00\$	76 000.00\$
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :</b>						<p align="right">TOTAL NET: 480 500.00\$</p>

Règlement 1969  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE B



SERVICE DU GÉNIE  
(450) 974-5080

TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE  
RÉFÉCTION DES INFRASTRUCTURES  
D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉES

D.A.O.: CADSCHENBIR-AGUEDUC,  
RÈGLEMENTS/STAX-AQUILA-GRAND-R-1969.dwg

APPROUVÉ PAR:	M. MASSÉ ing.
PRÉPARÉ PAR:	M. MASSÉ ing.
DESSINÉ PAR:	F. LARIN
ÉCHELLE:	NIL
DATE:	23 OCTOBRE 2023

DOSSIER NO.:

RÈGLEMENT NO.: 1969  
PLAN NO.: 1 de 1